

OBJET : CONVENTION de MISE A DISPOSITION DE DEUX ÉDUCATEURS POUR L'ENSEIGNEMENT DU BADMINTON ET DU PYCKLEBALL AVEC L'ASSOCIATION CREUSOT DÉFI 2000- ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention jointe à la présente décision ;

Considérant que la pratique régulière de l'activité physique et sportive est un élément clé de l'apprentissage chez les enfants ;

Considérant la proposition de l'Association CD 2000 de mettre à disposition de la commune de Torcy deux éducateurs sportifs dans le cadre du temps scolaire et péri-scolaire pour l'année scolaire 2025/2026, pour les classes de CE2 des écoles Champ Bâtard et Champ Cordet de la commune ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE SIGNER la convention de mise à disposition de deux éducateurs sportifs avec l'association Creusot Défi 2000 pour l'année 2025/2026 selon les conditions financières suivantes : 25€ par heure d'activités, pour un total de 06 séances de 1h30, soit 450€.

ARTICLE 2 : DE VALIDER les modalités d'intervention selon le tableau ci-dessous :

2025/2026	Horaires	Lieux	Classes	Activités
26 février 05 mars 12 mars 19 mars 26 mars 02 avril	13h30-15h00	Gymnase du Lac	CE2Champ Bâtard CE2Champ Cordet	Badminton Pyckleball

ARTICLE 2 : DE PRÉVOIR les inscriptions budgétaires correspondantes au Budget Principal 2026.

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le 12/03/2026.....

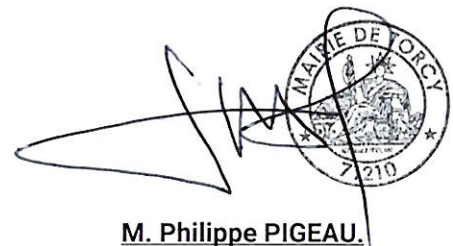
et publié, affiché ou

notifié le 12/03/2026...

Le Maire,



Le Maire,



M. Philippe PIGEAU.